



renseignement séparation

Par **Peter64**, le 18/07/2024 à 22:05

Bonjour,

Je ne sais pas si je suis sur le bon forum mais je tente quand même.

Par avance, désolé si mon message est un peu long, mais j'explique ma situation.

je suis séparé depuis deux ans et demi de mon ex compagne, non marié, non pacsé. Nous avons une fille de 7 ans ensemble. Nous n'avons vu aucun juge et nous nous arrangeons à l'amiable. Nos rapports sont bons et nous nous appelons régulièrement pour nous raconter comment s'est passée la semaine avec notre enfant. Nous habitons à 3Km l'un de l'autre et l'école n'est pas loin.

Nous avons décidé de faire une garde alternée, une semaine chacun, du vendredi au vendredi.

Par rapport aux aides (scolaires), nous partageons aussi, c'est elle (mon ex) qui les recois, nous divisons et partageons ce qui reste. Pour la CAF, notre fille est déclarée avec la mère. Elle touche donc des APL en tant que mère isolé, moi je suis considéré comme personne seul, sans enfant, donc je n'ai le droit à rien malgré le fait que notre fille vive 50% du temps chez moi et que j'ai autant de frais qu'elle. Les impôts prennent ça en compte mais pas la CAF, vive l'administration !

Tout à l'air d'être une merveilleuse séparation, mais j'en viens aux faits qui me tracassent.

Peu avant notre séparation, période "fin Covid", elle s'est intégrée dans une communauté, une genre de secte. Elle donne de l'argent et en échange, une personne l'appel et lui raconte un poème... C'est une ancienne institutrice qui dirige le truc et qui est contre l'éducation nationale car elle n'aime pas leurs méthodes. Mon ex voulais même sortir notre fille du système scolaire car influencée par cette femme. J'ai réussi à la dissuader de le faire. Cette femme demandais aussi de l'argent pour acheter un bâtiment, construire des yourtes pour faire une "communauté autonome".

Nous nous sommes séparés entre temps et je pensais cette histoire terminée.

L'autre jour, pour la fête des pères, ma fille m'appel en visio avec le téléphone de sa mère. Il était 19h30. Elles étaient en balade à la campagne. Un dimanche, à 19h30... le temps d'arriver à la voiture, 20h00, le temps de rentrer à la maison (chez sa mère) 21h, de faire le repas... je trouvais ça un peu tard sachant qu'elle avait école le lendemain... Bref... ma fille me raconte sa journée à la campagne, qu'elles étaient parties avec un groupe de femmes, se

balader. Puis viens le moment où elle me dit qu'elle a vu une des femmes danser toute nue... sa mère lui arrache le téléphone des mains et me dit qu'il y avait une signification derrière tout ça. Je lui ai dit que je ne voulais pas savoir, que notre fille de 7 ans n'a pas à voir de personnes nu à son âge, femme ou homme, peu importe la signification qu'elle pouvait y voir.

La semaine dernière, sa mère m'a dit qu'elle allait bientôt déménager. qu'elle allait acheter. Je me suis dit, tiens, elle a refait sa vie avec quelqu'un, alors j'ai posé quelques questions. Elle m'a dit que non, qu'ils allaient acheter à 7 ou 8...

J'ai peur qu'elle reparte dans son idée de communauté, je ne sais même pas si ma fille aura une chambre à elle. Bref je m'inquiète pour ma fille. Sa mère a le droit de faire ses choix mais peut-elle l'imposer à notre fille ?

Maintenant, voilà où je veux en venir. Voilà mes questions et mes inquiétudes. J'ai peur qu'elle parte à 300Km de chez moi et de devoir faire le trajet pour voir ma fille. Qu'elle impose ses croyances et convictions à notre fille.

Est-ce que je dois aller voir un JAF pour acter notre séparation ? J'ai pas envie de dégrader nos rapports car ils sont bons et c'est agréable pour notre fille. Comment la protéger et me protéger aussi ? Qui dois-je contacter ? Quoi dire à qui et quoi faire ?

J'habite à Pau dans le 64000. J'ai fait quelques recherches sur internet mais je n'ai pas trouvé de réponses à mes questions. Je suis un peu perdu et je pense avoir besoin d'aide pour me guider.

Je suis en pleine reconversion professionnelle suite à des problèmes de santé, je gagne 1500€ par mois et je ne pense pas avoir les moyens de me payer un avocat.

Si vous avez des idées, des suggestions, des contacts ou un numéro de téléphone pour joindre une personne qui pourrait me guider, je suis preneur ! Aidez moi svp !

Désolé pour la longueur et désolé pour les fautes !

Bien à vous,

Peter.

Par **Marck.ESP**, le **19/07/2024** à **07:40**

Bienvenue sur LegaVox

[quote]

Est-ce que je dois aller voir un JAF pour acter notre séparation ?[/quote]

Bien sûr, car malgré la bonne entente au départ, il y a très souvent un grain de sable pour enrayer la machine.

Concernant le doute "sectaire", les sectes sont surveillées par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES). Si vous avez des raisons de penser qu'une organisation ou un groupe présente des caractéristiques sectaires, prenez des renseignements auprès de cet organisme.

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/grands-dossiers/letat-mobilise-contre-derives-sectaires/que-faire-en-cas-de-derive>

Par **Isadore**, le **19/07/2024** à **12:41**

Bonjour,

Proposez à la mère d'acter votre accord officieux par une convention que vous ferez homologuer :

<https://www.justice.fr/themes/convention-parentale>

[quote]

Les impôts prennent ça en compte mais pas la CAF, vive l'administration ![/quote]

Sinon, faites comme le dit Marck, saisissez directement le JAF.

Ce n'est pas l'administration, ce sont vos choix à tous les deux. Vous auriez pu choisir de déclarer votre fille socialement à votre charge, vous auriez pu demander un jugement ou faire homologuer une convention qui aurait permis le partage des aides "partageables"... Ce n'est pas de la faute de la CAF si vous avez fait le choix de laisser les aides à la mère.

Je vous conseille une mesure de sécurité simple : sitôt votre fille inscrite à l'école pour l'année prochaine, envoyez un courrier recommandé à l'école interdisant la radiation sans votre accord. Cela évitera que la mère ne puisse partir à l'autre bout du pays et la scolariser dans un nouvel environnement.